

— marc van dongen —

### Pierre Rivière: rêveur et parricide<sup>1</sup>

On le disait fou, opiniâtre, cruel envers les enfants, les poules, les oiseaux. Le 3 juin 1835, au village de la Fautrie (commune d'Aunay, Normandie), Pierre Rivière, âgé de 20 ans, assassine, au moyen d'une serpe qu'il avait pris soin d'affiler quelques jours plus tôt<sup>2</sup>, sa mère, sa sœur et son frère. Avant de gagner les bois (son intention était de se rendre à Vire, où il aurait eu la « gloire d'y annoncer le premier la nouvelle », p. 170<sup>3</sup>), Rivière proclame son forfait: « Je viens de délivrer mon père de tous ses malheurs. Je sais que l'on me fera mourir mais cela ne fait rien »<sup>4</sup>. Cela ne fait rien, en effet: celui que l'on sur-nomme « l'imbécile à Rivière », « la bête à Rivière », ne souhaite plus commercer avec la société des hommes. Un mois durant, il erre, Rivière: il n'ose plus se rendre, comme il l'avait d'abord décidé, aux autorités de Vire. Dans les bois d'Aunay, du Mesnil-Auzouf, il vit de baies et de racines. Il attend le dénouement: qu'on lui tranche le cou. Lors de ses déplacements diurnes, sur les routes de Flers, de Condé-sur-Noireau, dans les bourgs, à Vire encore, à Vassy, à Langannerie, il cherche à « exciter l'attention publique » (p. 178). Mais personne ne l'arrête. Le 21 juin, il rencontre « Laurent Grellay, dit Ficet, qui emmenait ses bœufs ». « Ah Rivière tu vas te faire arrêter » (p. 178), lui dit Grellay. Rivière s'en moque: « Je me pensai en moi-même, ce c'est ce que je demande [...] » (sic). Il passe comme au travers; il passe son chemin. Le 2 juillet, il est enfin arrêté et mis au cachot. « Pour quel motif avez-vous assassiné votre mère, votre sœur Victoire et votre frère Jules? », lui demande-t-on lors d'un premier interrogatoire. Réponse: « Ils étaient d'accord tous trois pour persécuter mon père »<sup>5</sup>.

D'abord condamné à mort, Rivière échappera au supplice des parricides. C'est que les experts avaient examiné le mémoire rédigé par l'accusé sur la demande du magistrat instructeur. Et ce mémoire a de quoi laisser songeur. Greffé au dossier judiciaire, il devient une pièce à conviction qui alimentera des thèses - et donc des intérêts - totalement opposés: tandis que les magistrats y voient le fait d'un criminel calculateur, « solitaire, farouche et cruel »<sup>6</sup>, mais pourvu de commune intelligence et raison (d'une raison qui doit par conséquent lui coûter la

tête), la défense, et une partie des médecins appelés à se prononcer sur l'état mental de Rivière, brandissent le texte comme une preuve dernière de folie. Certains y lisent la mélancolie, l'aliénation, d'autres n'y voient que le fait d'un « monstre » qui « relate froidement son crime »<sup>7</sup> et singe la « monomanie religieuse »<sup>8</sup>. Or, la force du récit et la personnalité énigmatique de son auteur frappent de perplexité le lecteur d'aujourd'hui. Perplexes, les villageois auraient pu l'être aussi, eux qui sont venus attester devant juge la « bizarrerie », la « folie » et « l'imbécillité » de Rivière: voilà qu'il était soudain promu chroniqueur minutieux, autobiographe méthodique, raisonneur

<sup>1</sup> Les considérations qui suivent, bien qu'elles aient trait à des domaines d'étude universitaire, ne répondent pas à des préoccupations proprement scientifiques. Il s'agit d'une rêverie circonstancielle, suscitée par l'énigmatique mémoire de Pierre Rivière. Ma démarche est guidée par le seul souci de témoigner d'une lecture stimulante menée en marge de travaux analytiques en littérature. C'est aussi une façon de développer des intuitions dont on ne conserve généralement les traces que dans un carnet de bord personnel.

<sup>2</sup> Rivière relate: « J'allai faire rafilier la serpe [...] chez Gabin Laforge marechal à Aunay, et qui a coutume de nous servir » (Foucault M., 1973a : 164). Un « service » bien ambigu, force est de le constater.

<sup>3</sup> Toutes les citations où seul le numéro de page est mentionné sont tirées du mémoire rédigé par Pierre Rivière, publié dans l'ouvrage collectif dirigé par Michel Foucault (1973a). La syntaxe et l'orthographe sont celles du manuscrit original.

<sup>4</sup> Déposition de Victoire Aimée Lerot, témoin du crime, in Foucault M., 1973a : 33.

<sup>5</sup> Foucault M., 1973a : 47-48.

<sup>6</sup> Procès-verbal du procureur du roi à Vire (Foucault M., 1973a : 33).

<sup>7</sup> Le procureur général ajoute: « Tel est l'accusé, sombre, rêveur, d'une imagination ardente, cruel et violent » (Foucault M., 1973a : 82).

<sup>8</sup> Dans un premier temps, Rivière s'était dit « suscité de Dieu ». Il avouera plus tard qu'il s'agissait là d'une stratégie de défense et qu'il n'avait fait que feindre la folie: « J'ai soutenu là un système et un rôle que je ne veux pas soutenir longtemps. Je vais dire la vérité, c'est pour tirer mon père d'embarras que j'ai fait cela. J'ai voulu le délivrer d'une méchante femme qui le tracassait continuellement depuis qu'elle était son épouse, qui le ruinait, qui le mettait dans un tel désespoir, qu'il était parfois tenté de se suicider. J'ai tué ma sœur Victoire parce qu'elle prenait le parti de ma mère. J'ai tué mon frère parce qu'il aimait ma mère et ma sœur » (Premier interrogatoire de Pierre Rivière, Foucault M., 1973a : 52).

patenté! Et ce n'était pas là, bien sûr, l'œuvre du «fou-délirant» que leurs dépositions donnaient à imaginer. Loin s'en faut. Le parricide y narre - avec une précision que d'aucuns ont dite «diabolique» -, les turpitudes de la vie parentale et les torts maternels<sup>9</sup>, la genèse de son crime. Surtout, la voix qui cherche à se faire entendre, est celle d'un homme résolu à dire sa pensée meurtrière, envers et contre tout. Prémédité, revendiqué, l'acte n'est pas celui d'un dément. Pour meurtrier qu'il soit, le raisonnement de Rivière n'a rien d'insensé: le Mal c'est la mère (les femmes, dira-t-il), et la mère est égorgée. En 1836, le Procureur du Roi sollicite mollement la clémence de Sa Majesté à l'égard de Rivière. La peine est alors commuée en réclusion à perpétuité. En 1840, alors qu'il se déclarait «déjà mort» - et suppliait, d'après les déclarations de ses gardiens - qu'on l'exécute, Rivière se pend dans sa cellule.

Relatée dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* de 1836, «l'affaire Rivière» est exhumée en 1971 par un groupe de chercheurs qui étudiaient, dans le cadre du cours prodigué par Michel Foucault au Collège de France, «l'histoire des rapports entre psychiatrie et justice pénale». En 1973, paraît *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...*<sup>10</sup> L'ouvrage, résultat du travail collectif mené au Collège, est composé des pièces du dossier judiciaire - dépositions de témoins, procès-verbaux des interrogatoires, expertises médicales, etc. - du mémoire de Rivière, ainsi que de divers articles de presse et de notes critiques. «Subjugué par le parricide aux yeux roux»<sup>11</sup>, Michel Foucault, chargé de présenter la publication, se fera également l'auteur d'un article saisissant («Les meurtres qu'on raconte»), qui indique bien, au-delà de l'intérêt scientifique que peut revêtir le mémoire de Rivière, la charge émotionnelle qui porte à son analyse. Foucault y relève le caractère insolite du projet de Rivière: le récit du meurtre devait en effet précéder le meurtre. Les choses ont suivi un autre cours: Rivière tue, puis écrit le texte qu'il avait déjà en mémoire (pour l'avoir esquissé durant ses nuits d'insomnie). Il n'en reste pas moins que discours et meurtre entretiennent des relations étroites. Ils s'entrelacent, se répondent: «le meurtre et le récit du meurtre sont consubstantiels [...], ils se soutiennent, ils s'emportent l'un l'autre» (Foucault, 1973b : 323). C'est à ce «récit-meurtre», à cette

parole meurtrière, profuse et tranchante, qui n'est «ni aveu, ni défense, mais plutôt élément du crime» (*idem* : 322), à ce «discours-arme», comme le dira l'historien, que nous voulons ici limiter la réflexion. Rivière souhaitait qu'on l'entende. A la suite des lecteurs savants, mais sans leur légitime prudence, nous voulons circuler dans son mémoire, sa pensée, en épouser un temps la logique, sonder le drame qui s'y dit. A défaut d'interpréter le mémoire de Rivière, nous ne ferons ici que prolonger la rêverie à laquelle il peut donner lieu. Car le texte, comme l'a dit Philippe Riot, a cet «étrange pouvoir qui est de prendre au piège toute interprétation à prétention totalisante» (Riot, 1973 : 378). Lire Rivière, c'est en effet frayer avec une parole équivoque, indécidable, fascinante. Elle pointe, comme malgré elle, l'aporie de la communauté face à un être dont elle ne saurait accueillir la parole sans désavouer ses fondements moraux.

Rivière a écrit ses rêves de gloire et de justice. On a dit qu'il était asocial<sup>12</sup>. Il disait pour sa part que sa place était dans les bois, ou sur l'échafaud, ou dans la mémoire des hommes: «Je pensais que ce serait une grande gloire pour moi d'avoir des pensées opposées à tous mes juges, de disputer contre le monde entier, je me représentais Bonaparte en 1815. Je me disais aussi: cet homme a fait périr des milliers de personnes pour satisfaire de vains caprices, il n'est donc pas juste que je laisse vivre une femme qui trouble la tranquillité et le bonheur de mon père. Je pensais de l'occasion était venue de m'élever, que mon nom allait faire du bruit dans le monde, que par ma mort je me couvrirais de gloire, et que dans les temps à venir, mes idées seraient adoptées et qu'on ferait l'apologie de moi» (p. 164). Reste à apprécier ces idées. Réprimée, indicible si

<sup>9</sup> Rivière a intitulé la première partie de son mémoire comme suit: «Résumé des peines et des afflictions que mon père a souffertes de la part de ma mère depuis 1813 jusqu'à 1835» (Foucault M., 1973a : 90).

<sup>10</sup> Le titre de l'ouvrage reprend l'incipit du mémoire de Pierre Rivière.

<sup>11</sup> Foucault M., 1973a : 20.

<sup>12</sup> «C'est un sauvage qui échappe aux lois de la sympathie et de la sensibilité, car la société lui était aussi odieuse que sa famille, aussi demandait-il à son père s'il n'était pas possible à l'homme de vivre dans les bois, d'herbes et de racines» (Procès-verbal du procureur du roi à Vire, in Foucault M., 1973a : 36).

L'on veut, la parole de Rivière se libère à l'occasion du récit: elle dévoile l'identité singulière (déviance ? «Voyance» ?) du paysan parricide égaré dans un siècle qui, selon lui, diffuse de trompeuses lumières et cultive les injustices. Ce qui frappe, bien sûr, c'est le contraste entre les vœux de grandeur et d'excellence de Rivière (il présente son crime comme un bienfait), et la renommée d'infamie que son geste lui vaudra. Rivière, triple parricide et prêcheur solitaire, est-il fou? l'avatar sauvage d'un penseur ou d'un poète? Sans doute ni l'un ni l'autre. Mais faut-il se priver de cette intuition, suscitée par la lecture du mémoire, et qui porte sur le caractère *cohérent* du geste de Rivière, ou plutôt sur l'extrême cohérence de son récit? Rivière y professe inlassablement les mêmes valeurs: défense du père, mépris de la société, sacrifice héroïque, justice personnelle. Que le destin de Rivière se soit joué sur un ensemble de malentendus, sur la surdité de la communauté à sa parole (à son être), c'est-à-dire sur l'incapacité qu'elle montra à entendre, sous les «bizarreries» du propos, l'expression d'une sensibilité exacerbée, son récit nous le suggère en permanence. Dans son jeune âge, Rivière voulait être prêtre. Il semble qu'il appréciait la lecture, la solitude. A son père, il aurait parlé de vivre reclus dans la forêt. Il devint le parricide que l'on a dit. Pourtant, entre le prêche et le crime, entre le verbe et la serpe, le texte de Rivière nous invite à penser des liens, un glissement logique. Prêtre-parricide ? Le destin de Rivière semble avoir suivi ces aspirations contradictoires, avant de les concilier. Si l'on éprouve autant de trouble en le lisant, c'est que les deux statuts (de juste, d'assassin) s'équivalent dans son esprit, qu'ils se rejoignent pour former une figure hybride et déstabilisante. Conciliant des antithèses, Rivière se maintient en fait dans un discours foncièrement moral. Reste cependant à examiner, dans la langue double, réversible qui est la sienne, comment le meurtre - solution sans doute irrecevable, mais fièrement revendiquée - se présente comme une œuvre de bienfaisance.

Rivière a différé à plusieurs reprises l'exécution du triple crime. Il écrira dans son mémoire qu'il était «retenu par [...] [sa] lâcheté» (p. 166). Un jour, alors qu'il croit son courage revenu, et l'occasion propice, il dit à sa sœur Aimée<sup>13</sup>: «Chante-nous donc le cantique: jour heureux, sainte alegresse» (p. 167). Il ne

fera rien encore. Mais l'on voit sous quels auspices se plaçait son projet. Le jour du crime, et parce qu'il comptait se présenter devant ses juges après l'avoir perpétré, Rivière pensa revêtir ses «habits de dimanche»: un habit de lumière si l'on veut, mais qu'il n'enfilera pas. Craignant d'éveiller les soupçons, il se ravisa au dernier moment: «Je me pensai: qu'importe que je sois habillé bien ou mal, je m'expliquerai tout aussi bien sans avoir des beaux habits [...]» (p. 168). La comparution glorieuse devant ses juges compte pourtant davantage que le crime lui-même. S'il lui importe avant tout de «s'expliquer» (voilà bien un maître-mot chez Rivière), le souci de la correction vestimentaire confère à sa démarche une solennité triomphante. D'autres associations incongrues déconcertent le lecteur du mémoire. Il en est ainsi de l'exorde inquiet, et du scrupule stylistique<sup>14</sup> qu'il y expose: «Tout cette ouvrage sera stilé très grossièrement, car je ne sais que lire et écrire; mais pourvu qu'on entende ce que je veux dire, ce c'est ce que je demande [...]». L'essentiel est peut-être là: habituellement privé de parole, «l'infâme ordinaire»<sup>15</sup> accède au langage à la faveur de son meurtre. Tout se passe d'ailleurs comme si la trajectoire de Rivière était depuis toujours tendue vers ce but: verbaliser l'acte, écrire une œuvre-vie, tuer pour se dire et être entendu.

Dans l'introduction du mémoire, Rivière donnera «détail et explication de l'événement arrivé le 3 juin à Aunay»<sup>16</sup>. Accompagner le geste d'un discours explicatif<sup>17</sup>, telle était, nous l'avons dit, l'ambition

<sup>13</sup> *Aimée est la deuxième sœur de Rivière. Seule Victoire est assassinée pour avoir pris le parti de sa mère.*

<sup>14</sup> *Ce scrupule est, en fait, assez fréquent dans les autobiographies de criminels, comme le montre Philippe Artières (2000). L'auteur observe que la plupart des auteurs «s'inquiétaient ainsi de leur incapacité à écrire «comme dans les livres»» (Artières P., 2000 : 387).*

<sup>15</sup> *Nous empruntons l'expression à Philippe Artières.*

<sup>16</sup> *Distanciation, neutralisation, le regard est ici celui d'un commentateur extérieur à l'événement. Notons que la tournure est passive: on ne pouvait rien y faire! Rivière présente «l'événement» comme relevant de la pure fatalité.*

<sup>17</sup> *La préméditation du meurtre va de paire avec un brouillon mental du récit. Il écrit dans une note: «Comme j'ai eu l'intention d'écrire cette histoire avant le crime et que j'avais examiné la plupart des paroles que j'y mettraie il ne sera pas étonnant d'y trouver des expressions dures, et qui sembleraient marquer que j'aurais encore de la haine contre mes malheureuses victimes» (Foucault M., 1973a : 162).*

de Rivière. Il y aura donc justification de l'acte. Mais de repentir, il n'y en aura pas. Ou de si convenu, de si théâtral en fait, c'est-à-dire de rhétorique, de composé<sup>18</sup>, que s'y glisse encore l'oblique plaidoyer du crime: «[...] ah, est-il possible, me dis-je, monstre que je suis ! Infortunées victimes ! est-il possible que j'aye fait cela, non ce n'est qu'un rêve ! ah ce n'est que trop vrai ! abîmes entrouvrez-vous sous mes pieds, terre engloutissez-moi; je pleurai, je me roulai par terre, je me couchai, je considérai les lieux les bois, j'y étais venu d'autre fois. Hélas, me dis-je, pensai-je que je m'y trouverais un jour dans cet état; pauvre mère, pauvre sœur, *coupables, si on le veut en quelque sorte*, mais ont-ils jamais eu des idées aussi indignes que les miennes [...]» (p.171, c'est nous qui soulignons). Là où l'on attend la parole d'un accusé, on trouve encore celle d'un juge. Cette inversion des rôles et des valeurs est une constante dans le discours de Rivière. Le raisonnement singulier du parricide produit parfois un effet tragi-comique embarrassant, comme dans la séquence suivante, où une valorisation paradoxale, inattendue, renverse le (bon) sens moral habituel: «Cependant je craignais encore que mon père, *qui suivant moi n'avait pas des idées aussi sublimes que les miennes*, ne se suicidât lorsqu'il verrait cela [le triple crime]» (p. 164. Nous soulignons). A ces frais, ce que Rivière appellera plus loin, sans doute par convenance, sa «funeste résolution», apparaît plutôt sous sa plume comme un acte héroïque de justice.

Pris d'empathie pour un père brimé, Rivière peine à faire croire au remords. Alors qu'il fait mine de condamner son acte, il n'enlève rien à sa justification préalable: «L'abattement dans lequel je le [le père] vis plongé dans les derniers temps, sa duplicité, les peines continues qu'il endurait, tout cela me toucha vivement. Toutes mes idées se portèrent sur ces choses et s'y fixèrent. Je conclus l'affreux projet que j'ai exécuté [...]» (p. 159). C'est que Rivière a ses raisons. La mère (Victoire Rivière), qu'on nous dépeint sous les traits du tyran, aurait constamment cherché à humilier le père. En rappelant que ce dernier «se montra toujours doux et pacifique et affable parmi le monde» (p. 90), il en fait un parangon de victime. Victoire l'aurait escroqué, couvert «d'injure et de paroles mortifiantes» (p. 96), lui faisant «toutes les vilainetés possibles, entr'autres

de lui retirer l'oreiller et couette du côté où il se couchait» (p. 99). Si ce dernier motif prête à sourire, les tracasseries, calomnies et brimades continues dont Rivière rend sa mère coupable, furent sans doute bien réelles. Du moins, Victoire Rivière a-t-elle, une fois au moins, essuyé les remontrances d'un juge de paix<sup>19</sup>. Or, rien n'y fit: d'après Rivière, on «voyait le visage plein de tristesse» (p. 137) de son père, tandis que Victoire «s'en moquait [...], bien contente de le voir accablé» (p. 137). Toujours selon le fils, «tout le monde était touché de voir un homme d'une conduite irréprochable si malheureux et persécuté si cruellement par une femme» (p. 147). Dès lors, devant ce qui se présente comme le triomphe d'une mère diabolique sur l'angélisme paternel, Rivière étoffe sa représentation de la femme-serpent, de la femme-hystérique, de l'empoisonneuse. De manière peu anodine, il rapporte ses accouchements difficiles, ses caprices de malade, son ingratitude. Il se rappelle (ou réarrange) une scène significative où le corps de la mère apparaît tout entier comme un «poison» portant atteinte au bonheur familial: «Dans cette maladie de ma mère, les mamelles lui pourrirent et mon père les lui suçait pour en extraire le venin, ensuite il le vomissait à terre» (p. 94). Ailleurs, Rivière la montre le «bros» à la bouche, écumant de colère, bestiale, monstrueuse. Bref, Victoire empoisonne la vie (et la soupe) du père: «[...] ma mère en faisant la cuisine faisait du plus mal qu'elle pouvait elle mettait des herbes à la soupe qu'elle savait que mon père n'aimait pas et les mettait avec d'autres qu'il aimait» (p. 144).

Il faudrait bien sûr entrer dans ces litanies du reproche, examiner le détail. Nous ne pouvons pas le faire ici. Signalons cependant que sous la férule de Victoire, les opprimés de la famille auraient peu à peu songé à quitter le bas monde. D'abord, c'est la grand-mère qui aurait invoqué le Ciel: «[...] ah, dit-elle, en pleurant [...] je voudrais être dans le cimetière, ah faut-il que j'aie eu tant de mal [dans] ma vie pour en être récompensée de la sorte, pour qui que le bon Dieu [...] me laisse si longtemps sur terre» (p.

<sup>18</sup> Michel Foucault a montré à quel point la langue de Rivière était contaminée par une rhétorique spécifique: celle des chroniques criminelles relatées dans les gazettes de l'époque.

<sup>19</sup> Les villageois ont par ailleurs confirmé les dires de Rivière.

129). A la mort de l'un de ses fils, le père se serait écrié: «Va mon pauvre petit tu vas être bien heureux d'être retiré du monde, tu vas aller au Ciel» (p. 127). Et Rivière père, avant de «s'arrach[er] les cheveux», aurait ajouté: «Oh je vais m'échapper» (p. 128). Aussi, si l'on en croit le fils, la famille Rivière ne tenait plus très fermement à la vie depuis que Victoire la leur rendait impossible. C'est dans ce contexte mortifère - le père aurait menacé à plusieurs reprises de se suicider - que Rivière songe à remédier au mal: «Je regardé mon père comme étant entre les mains de chiens enragés ou de barbares, contre lesquels je devais employer les armes, la religion défendait de telles choses mais j'en oubliai les règles, il me sembla même que dieu m'avait destiné pour cela, et que j'exercerais sa justice, je connaissais les lois humaines les lois de police, mais je prétendit être plus sages qu'elles, je les regardait comme ignobles et honteuses [...]. Je voulus braver les lois, il me sembla que ce serait une gloire pour moi, que je m'immortaliserais en mourant pour mon père [...]» (p. 159). Ce que Bonaparte a pu faire au nom du bien commun, ou pour la gloire vaine de la nation, Rivière peut le faire pour rétablir le bonheur et la tranquillité familiale. Par la suite, il mesure son sacrifice à l'aune de la crucifixion: «Je disais: notre Seigneur Jésus-Christ est mort sur la croix pour sauver les hommes, pour les racheter de l'esclavage du démon, du péché, et de la damnation éternelle, il était Dieu, c'était lui qui devait punir les hommes qui l'avaient offensé; il pouvait donc leur pardonner sans souffrir ces choses; mais moi je ne peux délivrer mon père qu'en mourant pour lui» (p. 161). Nous l'avons dit, le sacrifice de Rivière n'est pourtant pas que dévotion filiale: ce «vengeur assoiffé de gloire» (Peter et Favret, 1973 : 303), s'il travaille à restaurer une forme de justice, bâtit aussi sa propre légende.

Rivière - qui passait, rappelons-le, pour un imbécile -, aurait éprouvé assez tôt, quant à lui, un sentiment de supériorité: «[...] j'étais dévoré des idées de grandeurs et d'immortalité, je m'estimai bien plus que les autres, et j'ai eu honte de le dire jusque ici, je pensais que je me eleverais au dessus de mon état» (p. 155). Le désir d'élévation de Rivière aboutira à la conception, puis à l'exécution, d'un meurtre «glorieux». Mais il y a plus: Rivière relève une inadéquation profonde entre son humble statut social et des aspirations personnelles aussi «nobles» qu'inavouables: «Lorsques je n'allai plus à l'école je travaillai à la terre avec mon père; mais ce n'était pas

là bien mon penchant, j'avais des idées de gloire, je me plaisais beaucoup à lire» (p. 154). Dans son jeune âge, le vœu de prétrise traduisait une même volonté d'ascension symbolique: «Je pensais que je serais prêtre et mon père disait qu'il m'y ferait parvenir» (p. 153). Paysan montrant du goût pour l'étude, il ne pourra éviter l'ornière du milieu social (après les livres, les champs) dont il ne sortira - c'est beaucoup dire - qu'avec son récit-meurtre. Avant cela, il semble qu'il ait porté longtemps le fardeau de quelque singularité inexplicable et honteuse: «[...] je pensai que je serais comme les autres hommes. Cependant je montrais des singularités. Mes compagnons d'école s'en apercevaient ils se moquaient de moi [...]» (p. 153-154). Au vu de son destin, il est tentant de penser que Rivière aura voulu convertir une «singularité» accablante en une solitude exemplaire (le moqué se faisant martyr). Quoi qu'il en soit, cette éviction de la communauté semble avoir eu pour effet de favoriser chez Rivière la constitution d'un univers imaginaire compensatoire: «J'étais toujours occupé de mon excellence, et en allant seul je faisais des histoires où je me supposai jouant un rôle, je me mettais toujours en tête des personnages que j'imaginai» (p. 156). Simple jeu d'enfant, en fait: «je m'amusais seul» (p. 145), dira-t-il. Le comportement étrange que les témoins lui ont vu (il aurait été surpris, notamment, en train de décapiter les choux du potager) serait, de même, fruit de son esprit romanesque: «[...] comme j'avais lu quelque chose sur les armées je supposais nos choux verts rangés en bataille, je nommais des chefs, et puis je cassais une partie des choux pour dire qu'ils étaient tués ou blessés [...]» (p. 154). Certains psychiatres ont vu dans ces épisodes les signes avant-coureurs du délit<sup>20</sup>. Pour notre part, nous retenons surtout l'imagination fertile de Rivière: une aptitude dont l'entourage se gaussait: «Je voyais pourtant bien comme le monde me regardait, la plupart se moquaient de moi» (p. 156). Il apparaît ici à quel point Rivière se trouvait démuni, muet ou maladroit, étranger à une communauté dont il ne sut partager ni les jeux, ni le langage: «Je m'appliquai un voir la manière de m'y prendre pour faire cesser cela et

<sup>20</sup> Foucault indique que c'était à l'époque la pratique des psychiatres que de chercher à reconstituer la dynastie de ces «ambiguités infraliminales». La série des événements «infrapathologiques» faisaient censément une « espèce de reconstitution anticipatrice sur une scène réduite du crime lui-même» (Foucault M. 1999 : 19).

vivre en société, mais je n'en avais pas le tac, je ne pouvez trouver les paroles qu'il fallait dire, et je ne pouvais avoir un air sociable avec les jeunes gens de mon âge, c'était surtout lorsqu'il se rencontrait des filles dans la compagnie, que je manquais de paroles pour leur adresser, aussi que quelqu'un pour en rire ont courut après moi pour m'embrasser [...]. Voyant que je ne pouvais réussir à ces choses je m'en consolai. Et je méprisai dans moi ceux qui me méprisaient» (p. 156). L'aversion pour les femmes - il est aisé de le supposer - trouve son origine dans la haine de la mère. Mais elle s'étendra aux hommes (de justice principalement), car ceux-ci n'ont pas su éradiquer le fléau maternel. Misanthrope et contempteur, c'est ici un Rivière belliqueux qui se fait entendre. Curieusement, cette guerre sera menée dès l'enfance par le biais de la création (d'objets, de chansons). La force créatrice est destinée à réparer les injustices subies. L'écrit apparaît alors chez Rivière comme un moyen de se venger: «Je prétendit ensuite pouvoir me venger de mes autres moqueurs en faisant des chansons sur tous eux, je dit à un de mes amis Fortain, que je pourrais me venger de tous ces gens là en faisant des écrits sur tous eux, que je pourrais les diffamer et les faire bannir du pays. Plus tard je fut tenté plusieurs fois d'en appeler quelqu'un en duel. Je resolut aussi de me distinguer en faisant des instrumens tous nouveaux je voulais qu'ils fussent créés dans mon imagination» (p. 157). Le duel et l'écriture sont mis sur le même plan. L'auteur (ou le créateur) potentiel se double d'un justicier. Écrire des chansons, construire des objets, s'approprier un langage - Rivière inventait des noms pour ses instruments (telle la «calibenne», conçue pour tuer des oiseaux) - c'est lutter contre ceux qui se moquent. «Faire des écrits» ou mettre à mort, les deux actions laissent alors entrevoir une parenté troublante: il s'agit, dans les deux types d'agressions - symbolique et réelle -, de «bannir» les coupables, de se débarrasser des moqueurs. Le désir de créer (né de la souffrance) se confond ici avec l'impulsion du meurtre. Rivière a mentionné parmi ses nombreuses lectures (ouvrages de piété, écrits bibliques, historiques, biographiques), un livre intitulé «La morale en action» (p. 154). Or, c'est bien dans une pratique de «l'écriture en action» que semble résider la force du mémoire. Rivière n'y présente pas d'excuses, il annonce que les coupables ont payé de leur vie. Écriture, meurtre, morale: par son geste multiple, Rivière nous invite à faire des connexions entre des termes *a priori* antagonistes.

D'une certaine manière, c'est la figure de l'insurgé ou du maudit (pas même poète ici, mais doublement auteur - d'un crime, d'un récit -) qui s'esquisse au gré des coups portés. Une chose est sûre: ce monde-là lui fut toujours odieux, et la mort est attendue comme une délivrance par qui n'a trouvé de langage que meurtrier: «J'attends donc la peine que je mérite, et le jour qui doit mettre fin à tous mes ressentiments» (p. 184).

Après le crime, Rivière a vécu un mois dans la forêt. Il ne fuyait pas, semble-t-il, mais s'absorbait dans la contemplation du bois et des cieux: «[...] je tachais encore de me distraire de mes malheurs, la recitation de mes prières m'occupait, en outre je considérais la nature, j'examinais les astres, je pensais que je verrais la comète de Hallay» (p. 176). Il pensait aussi pouvoir se rendre sur les bords de mer «pour y vivre de crables, de moules et d'huîtres» (p. 173), ou se pendre à un arbre. On se souvient que c'est ainsi qu'il voulait mener son existence, loin des hommes. Il ne fut pas prêtre, non, et penseur encore moins. Mais rêveur, il l'était sans doute. Et moraliste «en action». Un rêveur à la serpe. Un rêveur qui est passé à l'acte.

Marc Van Dongen  
14, Boulevard du Pont-d'Arve  
1205 Genève

## Références

- Artières P. (2000), *Le livre des vies coupables - Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, Coll. Histoire.
- Foucault M. (1973a), (textes présentés par), *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère..., Un cas de parricide au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Gallimard, Coll. Folio/Histoire.
- Foucault M. (1973b), «Les meurtres qu'on raconte» in *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère..., Un cas de parricide au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Gallimard, Coll. Folio/Histoire, 321-334.
- Foucault M. (1999), *Les anormaux, Cours au Collège de France (1974-1975)*, Paris, Gallimard/Le seuil, Coll. Hautes études.
- Peter J.-P. et Favret J. (1973), «L'animal, le fou, le mort» in *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère..., Un cas de parricide au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Gallimard, Coll. Folio/Histoire, 293-320.
- Riot P. (1973), «Les vies parallèles de P. Rivière» in *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère..., Un cas de parricide au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Gallimard, Coll. Folio/Histoire, 355-379.